

Relation degradé avec mon ex avocat...

Par Eliot84
Bonjour,
je ne suis pas certain que le message soit au bon endroit, si nécessaire merci de le déplacer.
j'ai eu recours à un avocat pour faire une procédure contre un professionnel.
J'ai signé une convention d honoraires, et mes frais étaient pris en charge par mon assurance & ma PJ.
Après le premier RDV avec cet avocat, les relations se sont dégradées.
J'ai donc pris un autre avocat, qui a fait la demande aupres de l ancien de tout mon dossier.
tout s est bien passé, mon nouvel avocat a eu un courrier de la part de l'ancien lui transmettant l'intégralité du dossier, puis un courrier lui disant qu'il se réservait le droit de m'adresser une facture pour la prise en charge de mon dossier.
Je précise que mon ancien l'avocat n'a jamais pris le temps de me joindre (téléphone/mailcourrier) ne pas adressé non plus de facture.
Ce matin j'ai eu un courrier simple me disant que je n'avais pas payé la facture qu'il m'a (soit disant) envoyé en sept 2022.
Et me demande donc de la régler à défaut il saisira le bâtonnier de notre ville pour faire exécuter & payer sa facture.
Ma question concerne le bâtonnier, que va t il dire? va t il me contacter pour savoir ce qu il se passe entre mon ancien avocat et moi même ou va t il me dire de payer directement mon ancien avocat?
Merci de votre aide
Par ESP
Bienvenue Cet avocat a travaillé un peu pour vous et sa demande est justifiée.
Par Eliot84
Merci, je suis d accord.
je me demande pourquoi avoir attendu 1 an pour me contacter à propos de sa facture.
En quoi le fait de contacter son bâtonnier (au lieu de m envoyer sa facture avant mais ça reprend ce que je disais + haut) peut arranger une situation?
je voulais savoir si, mon ancien avocat contacte donc le bâtonnier pour lui dire que je n ai jamais payé, soit, le bâtonnier va me dire vous devez cette facture payez! ou alors va t il me contacter pour savoir pourquoi je n ai pas payé?
Par yapasdequoi

Bonjour, Imaginez que les courriers simples peuvent se perdre. Et donc n'avoir rien reçu ne prouve pas qu'il n'a pas envoyé sa facture auparavant.
Par Nihilscio
Bonjour,
Pour pouvoir vous répondre, il faudrait d'abord avoir sous les yeux les pièces du dossier et ensuite être dans la tête du bâtonnier.
Par Eliot84
Nous avons essentiellement échangés par mails
et se rendre compte que ma facture n est pas acquittée depuis + d un an m étonne
mais encore une fois ce n est pas la dessus que je m interroge le +
seulement sur l'intervention du bâtonnier, celui-ci va t il se contenter de me dire payez! ou va t il vouloir m entendre (me lire) sur ma relation avec mon avocat?
Par Isadore
Bonjour,
Le bâtonnier va vous demander votre avis. Si vous jugez que cette facture est contestable, éléments objectifs à l'appui, vous devriez même le saisir de votre côté.
En quoi le fait de contacter son bâtonnier (au lieu de m envoyer sa facture avant mais ça reprend ce que je disais + haut) peut arranger une situation? Le but de cet avocat n'est pas d'arranger la situation, mais d'obtenir une ordonnance de taxe qui lui permettra ensuite de saisir le tribunal pour vous contraindre à payer.
Soit vous acceptez cette facture et la payez, soit vous la contestez devant le bâtonnier en apportant vos arguments et surtout vos preuves (votre correspondance par exemple).
et se rendre compte que ma facture n est pas acquittée depuis + d un an m étonne Il est peut-être mauvais en comptabilité (ou a eu un souci avec son comptable).
Par Eliot84
Bonsoir, merci Isadore pour votre réponse claire et précise.

je vais faire le nécessaire de mon coté.

Bonne continuation